
PREVOYANCE / COMPLEMENTAIRE SANTE

REUNION MEDDE DU 7 JUILLET 2014

Rappel : Réunion provoquée par le secrétaire général du MEDDE, suite au Comité Technique Ministériel (CTM) du 19 juin. Seuls étaient conviés les syndicats qui siègent au CTM

Présents :

- Le Secrétaire Général du MEDDE,
 - Le DRH adjoint du MEDDE,
 - Le Directeur adjoint des affaires juridiques du MEDDE,
 - Le DEB, son adjointe, et le représentant du bureau des agences de l'eau,
 - La secrétaire générale de l'agence de l'eau Seine Normandie
- 4 organisations syndicales présentes au CTM, dont 3 dans les Comités Techniques locaux :
- CGT,
 - FO,
 - CFDT,
 - SNE-FSU

Le secrétaire général du MEDDE a ouvert la réunion en affirmant que l'Administration n'avait pas vocation à priver les agents de leur droit.

Se pose donc la question de l'état du Droit en matière de protection sociale complémentaire.

Du débat autour de l'analyse juridique

Comme on pouvait s'y attendre, l'Administration a fait valoir l'impossibilité juridique de continuer sur le système de prévoyance en place dans les agences de l'eau, avec des arguments connus que la CGT, la CFDT et le SNE-FSU ont réfuté point à point. On vous passe le détail de la querelle de juristes !...

Au-delà de notre divergence d'interprétation du décret 2007-1373, nous avons fait valoir 3 exemples à l'appui de notre argumentation sur le maintien de la prévoyance :

- Deux décrets issus de la même loi disent le contraire ! Le décret relatif à la fonction publique territoriale rend possible un système collectif obligatoire avec participation de l'employeur, ce que ne dit pas explicitement le décret 2007-1373 nous concernant ;
- Pôle Emploi dispose d'un décret spécifique qui rend possible la prévoyance obligatoire avec participation de l'employeur ;
- Idem pour l'INRAP, Etablissement public à caractère administratif (comme les agences), qui a signé un protocole d'accord en 2012.

Finalement, le Secrétaire Général du MEDDE admet le doute quant à l'analyse juridique.

La porte n'est pas fermée (elle est loin d'être grande ouverte !), et le travail de prospection juridique continue.

De l'appel d'offre en cours

Pour ne pas se retrouver totalement dépourvue en 2015, l'Administration estime qu'il y a nécessité de lancer un appel à concurrence dès maintenant.

Vous avez été informés par votre agence, jeudi dernier, des conditions d'engagement d'un appel d'offres. Celui-ci est basé sur la seule hypothèse suivante, basée sur l'analyse juridique la plus contraignante :

- Concerne les 6 agences de l'eau et l'ONEMA,
- Couplage des prestations « complémentaire santé » / « prévoyance », (l'un va forcément avec l'autre)
- Adhésion facultative,
- Participation (très) limitée de l'employeur.

Cette hypothèse n'est pas la situation existante. Le maintien de la prévoyance en place "à l'identique" n'était pas prévu ! (contrairement à ce qui a été écrit)

Après discussion et argumentation de vos représentants (qui se sont appuyés sur vos réactions), et sans préjuger des conclusions juridiques définitives, le Secrétaire Général du MEDDE a demandé que soit également mis en concurrence le simple renouvellement de la prévoyance existante dans les seules agences de l'eau, sous forme d'un contrat collectif à adhésion obligatoire avec participation de l'employeur (afin de ne pas se fermer de portes). Pas plus, pas moins.

En conclusion :

Vous avez été très nombreux à vous mobiliser en signant la pétition ; Vos témoignages sont précieux. Cette mobilisation a été une force pour éviter de laisser faire unilatéralement l'Administration.

Rien n'est perdu, mais rien n'est gagné non plus !

La suite ? Une nouvelle réunion fin août / début septembre ; L'Administration s'engage à nous informer de toute évolution du dossier durant l'été.

Rendez-vous donc à la rentrée de septembre.

D'ici là, bonnes vacances à chacun d'entre vous. Oubliez tout, mais revenez déterminés, volontaires et combatifs. Nous en aurons besoin.

Ensemble, nous sommes forts !